



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Présents : Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, M. Henri COLOMBO, Jacqueline HOUSSARD, Pierre BONNET, Mme Agnès FELIX, Laurent REMY, Aude HEZARD, Jean Pierre MADONIA, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC

Absent représenté : M. Alfred FURLIN (procuration à Eric AUDIBERT)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique ROUSTANG

Adoption du procès-verbal de séance du 17 mars 2015

Le procès-verbal n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

Budget Principal : approbation du Compte de gestion 2014 (délibération 2015-025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur Municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, d'approuver le compte de gestion de la Commune de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

Budget Principal : adoption du Compte Administratif 2014 (délibération 2015-026)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 qui a été examiné en commission des finances. Les élus sont invités à poser des questions sur la gestion du Maire.

Les résultats sont les suivants :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2014	1 107 992.77	1 358 354.76	1 218 054.30	1 345 645.94
Résultat de l'exercice 2014		250 361.99 (excédent)		127 591.64 (excédent)
Résultats 2013 reportés	139 779,09 (déficit)			217 636.63 (excédent)
Résultat de clôture 2014		110 582.90 (excédent)		345 328.27 (excédent)
Restes à réaliser	85 062.39	73 303.20		

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Frédérique ROUSTANG, 1er adjoint, décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2014 du budget communal.

Budget Principal : affectation des résultats (délibération 2015-027)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre MADONIA), décide d'affecter les résultats 2014 comme suit :

- affectation à la section d'investissement (compte 1068) : 125 000 €
- report en section de fonctionnement (excédent) (compte 002) 220 228.27 €
- report en section d'investissement (excédent) (compte 001) : 110 582.90 €.

Budget Principal : vote du Budget Primitif 2015 (délibération 2015-028)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu du budget primitif 2015 de la Commune, qui a été préparé en commission des finances, qui se présente comme suit :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre :

Dépenses : 1 455 262.39 €

Recettes : 1 455 262.39 €

- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2014) en sur équilibre de 142 185 € :

Dépenses : 620 312.39 €

Recettes : 762 497.39 €

Les travaux et acquisitions suivants sont inscrits :

- Logiciels et matériels informatiques
- Travaux et pose de caveaux au cimetière
- Aménagement du cœur de village
- Acquisition d'ordinateurs et de jeux pour l'école
- Acquisition d'une Remorque pour le transport de chaises et des tables festivités
- Travaux Toiture Maison Vargiu
- Extension réseau ERDF
- Revêtement voirie communale : Lones et rue du Ferrailon prolongée
- Acquisition immobilière quartier le Cadeton
- aménagement quartier du Clon
- Passerelle sur l'Argens
- Réparation de toitures divers bâtiments communaux
- Peinture au sol
- Reprofilage réseau pluvial La Palud
- Changement de chauffe-eau aux services techniques et à salle des fêtes.

Le Conseil Municipal adopte le projet de Budget 2015 (section de fonctionnement et d'investissement) par 13 voix pour et 2 absentions (Jean-Marc DUBUC et Jean-Pierre MADONIA).

Contributions directes : Vote des taux d'imposition 2015 (délibération 2015-029)

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition en 2015 au même niveau qu'en 2014.

- Taxe d'habitation : 12.50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.38 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 87,87 %

Attribution des subventions aux associations

Après examen par la commission « Vie associative, communication et tourisme », des demandes de subventions des associations, le Conseil Municipal, lors du vote du budget, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Demande	Attribuée
Les gueules rouges	120,00	120,00
Le foyer rural	1 000,00	1 000,00
L'amicale des agents communaux	650,00	400,00
Les bravadeurs	500,00	500,00
Club la cigalle	800,00	800,00
OMA	20 600,00	20 600,00
Tennis club montfortais	500,00	500,00
TRAD'ARGENS	800,00	800,00
Art scénicum	3 000,00	3 000,00
APDMT TRAD o Sud	2 000,00	1 800,00
Club alpin bessillon brignoles	300,00	300,00
Le Val/ Bessillon (foot)	1 000,00	250,00
Compagnie carçoise de tir à l'arc	250,00	250,00
Alcool assistance	1 000,00	500,00
Les jeunes sapeurs pompiers	300,00	300,00
Association prévention routière	60,00	60,00
Orgue et musique	1 500,00	1 500,00

Les pitchouns	1 500,00	500,00
ADAMVAR	120,00	120,00
EBBAA (boules)	2 800,00	1 000,00
FITNESS EVEYBODY	300,00	300,00
Memoris	2 000,00	800,00
peche nature carces	300,00	300,00
jeunes agriculteurs	700,00	700,00
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES		600,00
TOTAL	42 400,00	37 000,00

Les autres associations n'ont pas été retenues.

Vote des participations diverses (délibération 2015-030)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les participations suivantes :

	Année 2014	Année 2015
ALLOCATION DE NAISSANCE	10 €	10 €
COLONIES DE VACANCES	61 €	61 €
VOYAGE SCOLAIRE d'intérêt pédagogique (limité à 1 voyage par enfant par année scolaire)	45 €	45 €

PERSONNEL COMMUNAL

Convention de mise à disposition de personnel (délibération 2015-031)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du futur départ par voie de mutation de la secrétaire général de Mairie au 1^{er} aout 2015.

Afin de faciliter la transition entre les deux communes, il est souhaitable de conclure une convention de mise à disposition par laquelle l'agent sera mis à disposition de la Mairie d'accueil une semaine au mois de juin et une semaine au mois de juillet.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, et autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Demande d'acquisition du bien cadastré C 1127 (La Grande Palud) soumis au droit de préemption urbain

M. le Maire informe l'assemblée d'une demande d'acquisition de bien soumis au droit de préemption urbain de la part de propriétaires de la parcelle C1127 située quartier la Palud, parcelle faisant également l'objet d'un emplacement réservé au sein du PLU. Il précise que le service des Domaines a été sollicité pour une évaluation financière.

La Commune a jusqu'au 25 mai pour prendre une décision.

AFFAIRES GENERALES

Désignation de deux représentants au sein de l'Office Montfortais d'Animation (délibération 2015-032)

Sur proposition du Maire et conformément aux statuts de l'OMA, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Jacqueline HOUSSARD et Madame Agnès FELIX pour siéger au Conseil d'administration de l'OMA.

Convention de prestation de services pour les NAPs (délibération 2015-033)

Monsieur Patrice BURLANDO, Adjoint aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse informe le Conseil Municipal que Madame Laetitia SALVAT, éducatrice (monitrice de tennis) propose d'animer des séances de préparation et d'activités tennistiques dans le cadre des NAPs, une fois par semaine du 1^{er} avril au 3 juillet 2015. Le prix est de 37.50 € par séance. A cet effet, une

convention de prestation de service doit être signée. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Convention de partenariat pour l'organisation du festival Trad'O Sud (délibération 2015-034)

L'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention qui définit les moyens humains et matériels mis à disposition, pour l'organisation du Festival Trad O sud qui doit avoir lieu du 3 au 5 juillet 2015.

Carte scolaire 2015 : Avis du Conseil Municipal (délibération 2015-035)

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier de Monsieur L'Inspecteur d'Académie par lequel il nous informe des modifications apportées à la carte scolaire pour la rentrée 2015, à savoir la fermeture d'une classe.

Sur proposition du Maire, adoptée à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la fermeture d'une classe au groupe scolaire Octave Vigne, soutient les parents et les enseignants et demande à l'Inspection Académique de revenir sur cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.
Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.*

Affiché le : 21 avril 2015